

**DELIBERATION N° 99/3-19
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mai 1999**

OBJET

**FORAGE BRETAGNE/ DOMENJOD
EQUIPEMENT, RACCORDEMENT ET RESERVOIRS**

APPROBATION DU PROGRAMME

**DESIGNATION DES MEMBRES ELUS
TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION JURY**

**AUTORISATION DE LANCER LA MISE EN CONCURRENCE
POUR LA DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/3-19 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de l'opération.

ARTICLE 2

Autorise le maire à procéder à la mise en concurrence pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération d'équipement et de raccordement du forage Bretagne/ Domenjod, de construction de réservoirs et de réalisation du dispositif de refoulement et de raccordement, suivant la procédure définie à l'Article 314 bis/ alinéa 4 du Code des Marchés Publics.

DELIBERATION N° 99/3-19

ARTICLE 3

Fixe la composition de la Commission appelée à donner son avis pour la désignation du Maître d'Oeuvre de l'opération, ainsi qu'il suit :

- * le Maire (Président)
ou son représentant,
 - * 5 membres titulaires } élus au sein du Conseil Municipal
et } au scrutin secret
 - * 5 membres suppléants } et à la représentation proportionnelle
 - * 2 personnalités compétentes } désignés
 - * 4 représentants de Maîtres d'Oeuvre } par le Président de la Commission
- le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- le Receveur Municipal.

AU SCRUTIN SECRET ET A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

ARTICLE 4

Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission.

Les résultats du scrutin (vote sur liste groupée) sont les suivants :

- Votants 39
- Bulletin nul 1
- Suffrages exprimés 38
- Suffrages obtenus

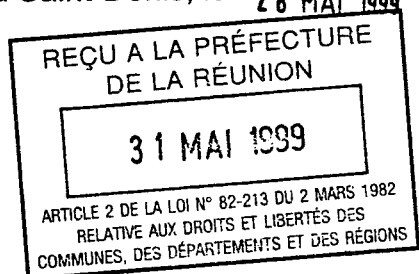
Membres titulaires

André BOURGIN	38
Gilbert DUBOIS	38
Brice PAUVREZE	38
Marius RAMASSAMY	38
Alex JUNOT	38

Membres suppléants

Alain ARMAND	38
René LAI-HONG-TING	38
Alain ZANEGUY	38
Erick EGOLFF	38
Pierre DUPUY	38

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 28 MAI 1999



Pour le Maire absent
Le Deuxième Adjoint
Mickaël NATIVEL

